

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le **neuvième jour du mois de janvier 2024** à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 959, rue Principale à laquelle sont présent(e)s :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Siège n° 1 monsieur Pierre Bisaillon
Siège n° 2 monsieur Marc Chalifoux
Siège n° 3
Siège no 4 monsieur Sébastien Yelle
Siège n° 5 madame Sonia Tarditi
Siège n° 6

Étaient absents : monsieur Denis Thomas, maire et madame Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Sylvain Hamel.

La personne qui préside la séance, soit le maire suppléant, monsieur Sylvain Hamel, informe le Conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au Conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire suppléant, monsieur Sylvain Hamel, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Est également présente, madame Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de secrétaire.

9 personnes sont présentes.

1.1 Résolution 2024-01-001

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 à 19 h.

∞ ADOPTÉE ∞

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Résolution 2024-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 JANVIER 2024

Proposée par Pierre Bisaillon, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications, tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

∞ ADOPTÉE ∞

ORDRE DU JOUR

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1. Approbation de la séance ordinaire du 5 décembre 2023
- 3.2 Approbation de la séance extraordinaire du 22 décembre 2023 sur le budget 2024
- 3.3 Approbation de la séance extraordinaire du 22 décembre 2023 sur le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024
- 4.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement #435-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation, de tarification et de compensation pour l'année financière 2024
- 4.3 Renouvellement abonnement annuel à Québec municipal;
- 4.4 Renouvellement ADMQ 2024;
- 4.5 Annulation de la résolution 2023-11-338
- 4.6 Autorisation du dépôt d'une demande de soutien à la coopération intermunicipal
- 4.7 Conditions salariales des employés de la Municipalité
- 4.8 Demande de don CPA de Napierville
- 4.9 Demande de don Garde-Côtière Auxiliaire Canadienne inc. – Unité 33 – Haut-Richelieu

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1. Liste des comptes à payer
- 5.2. Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement 407-2021
- 5.3 PAI – Honoraires de Dunton-Rainville
- 5.4 Annulation de la résolution 2023-12-360 et autorisation de paiement de la quote-part 2023 pour le transport adapté
- 5.5 Approbation des prévisions budgétaires 2024 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Inspection annuelle des mâchoires de survie Amkus et tests d'appareils respiratoires Scott
- 6.2 Inspection des 4 portes de garage
- 6.3 Achat de trois habits de combat - service de sécurité incendie

7. TRAVAUX PUBLICS

8. INFRASTRUCTURE ET GESTION DES EAUX

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1 Renouvellement d'adhésion COMBEQ

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. BIBLIOTHÈQUE

13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 14.1 Rapport du Service de sécurité incendie
- 14.2 Rapport de novembre 2023 d'Aquatech

15. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

15.1 SOL – Mira

15.2 SOL – Semaine de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024

16. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. SUIVI DES DOSSIERS

20. PROCHAINE SÉANCE : 6 FÉVRIER 2024

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

~~~~~

---

**3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**3.1 Résolution 2024-01-003**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023**

Proposée par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

**3.2 Résolution 2024-01-004**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2023  
CONCERNANT LE BUDGET 2023**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter le procès-verbal concernant le budget 2024 de la séance extraordinaire du 22 décembre 2023 étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

**3.3 Résolution 2024-01-005**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2023  
CONCERNANT LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-  
2025-2026**

Proposée par Sonia Tarditi, conseillère municipale, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter le procès-verbal concernant le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 de la séance extraordinaire du 22 décembre 2023 étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4.1 Résolution 2024-01-006**

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2024**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2023-12-341 concernant le calendrier des séances ordinaires du Conseil et qu'il y a lieu de changer trois dates dans le calendrier, soit pour les mois de février, avril et juin;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de faire un avis public de ce calendrier, conformément à la loi qui régit la municipalité (art. 148.0.1 C.M. et 320 L.C.V.), un nouvel avis public sera publié selon l'affichage habituel;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal accepte la correction du calendrier suivant et qu'un avis public sera émis selon lequel les séances ordinaires se tiendront chaque premier mardi du mois à 19 h, à la salle du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à l'exception de certains mois en raison de jours fériés tel que précisé dans le calendrier ci-dessous :

| <b>DATES 2024</b>                         |
|-------------------------------------------|
| <b>9 janvier (2<sup>e</sup> mardi)</b>    |
| <b>6 février</b>                          |
| <b>5 mars</b>                             |
| <b>9 avril (2<sup>e</sup> mardi)</b>      |
| <b>7 mai</b>                              |
| <b>4 juin</b>                             |
| <b>9 juillet (2<sup>e</sup> mardi)</b>    |
| <b>6 août</b>                             |
| <b>10 septembre (2<sup>e</sup> mardi)</b> |
| <b>8 octobre (2<sup>e</sup> mardi)</b>    |
| <b>5 novembre</b>                         |
| <b>3 décembre</b>                         |

**QUE** l'accueil se fasse à partir de 18 h 45.

∞ ADOPTÉE ∞

**4.2. Résolution 2024-01-007**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 435-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE TARIFICATION ET DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

Pierre Bisailon, conseiller municipal, donne avis de motion de la présentation ultérieure du règlement 435-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation, de tarification et de compensation pour l'année financière 2024.

Sonia Tarditi, conseillère municipale, dépose le projet de 435-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation, de tarification et de compensation pour l'année financière 2024.

∞ ADOPTÉE ∞

**4.3 Résolution 2024-01-008**

**RENOUVELLEMENT ABONNEMENT ANNUEL À QUÉBEC MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite poursuivre son abonnement annuel à Québec Municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de l'abonnement est de 325 \$, hors taxes;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sébastien Yelle, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement de l'abonnement annuel à Québec Municipal pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025 au coût de 325 \$.

∞ ADOPTÉE ∞

**4.4 Résolution 2024-01-009**

**RENOUVELLEMENTS D'ADHÉSIONS - ADMQ 2024**

Proposée par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal autorise les renouvellements de la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) de madame Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière, et de monsieur Marc Chalifoux, directeur général adjoint et trésorier adjoint, au coût total de 2 056,52 \$, comme prescrit par ladite association.

∞ ADOPTÉE ∞

**4.5 Résolution 2024-01-010**

**ANNULLATION DE LA RÉOLUTION 2023-11-338**

**CONSIDÉRANT** que les travaux de rénovation des panneaux d'entrée de ville vont être réalisés en régie interne;

**CONSIDÉRANT** que suite aux travaux la résolution 2023-11-338 n'a plus sa raison d'être et qu'il y a lieu de procéder à son annulation;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve l'annulation de la résolution 20023-11-338 puisque les travaux de rénovation de panneaux d'entrée de ville sont réalisés en régie interne.

∞ ADOPTÉE ∞

**4.6 Résolution 2024-01-011**

**AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPAL**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU** que les Municipalités de Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désirent présenter un projet de mise en commun d'une ressource administrative en sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Sonia Tarditi, conseillère municipale, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à participer au projet de mise en commun d'une ressource administrative en sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Lacolle comme organisme responsable du projet.

☞ ADOPTÉE ☞

**4.7 Résolution 2024-01-012**

**CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

Proposée par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal autorise ce qui suit :

- Indexation de 3,5 % du salaire des employés municipaux, autres que l'employé n° 13-24, soit accordée pour l'année 2024 rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

☞ ADOPTÉE ☞

**4.8 Résolution 2024-01-013**

**DEMANDE DE DON DU CPA DE NAPIERVILLE INC.**

Proposée par Sonia Tarditi, conseillère municipale, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement pour une publicité d'un montant de 75 \$ dans la revue sur glace annuelle du Club de patinage artistique de Napierville inc. qui soulignera son 41<sup>e</sup> anniversaire les 6 et 7 avril 2024.

☞ ADOPTÉE ☞

**4.9 Résolution 2024-01-014**

**DEMANDE DE DON GARDE-CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE INC. – UNITÉ 33 – HAUT-RICHELIEU**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sébastien Yelle, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 500 \$ afin de supporter la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne inc., unité 33 dans l'entretien de son bateau de sauvetage.

☞ ADOPTÉE ☞

## **5. DÉPENSES ET TRÉSORERIE**

### **5.1 Résolution 2024-01-015**

#### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'accepter la liste des comptes et factures déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023 dont le montant est de 170 134,48 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

### **5.2 Résolution 2024-01-016**

#### **DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES**

Dépôt des rapports des dépenses du mois de décembre autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

☞ ADOPTÉE ☞

### **5.3 Résolution 2024-01-017**

#### **PAIEMENT DES HONORAIRES DE DUNTON-RAINVILLE**

**CONSIDÉRANT** la réception de deux factures concernant les honoraires du cabinet Dunton-Rainville pour des avis juridiques dans divers dossiers;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit précisément des factures 438656 et 438657 pour un montant total de 1 476,28 \$ taxes comprises;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement des factures 438656 et 438657 du cabinet Dunton-Rainville pour un montant total de 1 476,28 \$ taxes comprises.

☞ ADOPTÉE ☞

### **5.4 Résolution 2024-01-018**

#### **ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2023-12-360 ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2023 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ**

**CONSIDÉRANT** que la résolution 2023-12-360 doit être annulée et remplacée par celle-ci afin d'autoriser le paiement de la quote-part 2023 pour le transport adapté d'un montant de 15 630 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale.

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'annulation de la résolution 2023-12-360 en tenant compte du fait que le paiement de la quote-part 2023 pour le transport adapté a été versé en décembre 2023.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **5.5 Résolution 2024-01-019**

#### **APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires 2024 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT** que ces prévisions fixent à 28 477 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour le transport adapté aux personnes handicapées;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2024;

**QUE** soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 28 477 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et d'en autoriser le paiement.

☞ ADOPTÉE ☞

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **6.1 Résolution 2024-01-020**

#### **INSPECTION ANNUELLE DES MÂCHOIRES DE SURVIE AMKUS ET TESTS D'APPAREILS RESPIRATOIRES SCOTT**

**CONSIDÉRANT** les tests annuels obligatoires des vingt-cinq appareils respiratoires et des deux mâchoires de survie;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Thibault et associés au coût de 3 400 \$ pour ces tests annuels;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sébastien Yelle, conseiller municipal

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal autorise Thibault et associés à procéder à l'inspection annuelle des appareils respiratoires Scott et aux tests annuels des mâchoires de survie au coût de 3 400 \$ (avant taxes).



☞ ADOPTÉE ☞

**6.2 Résolution 2024-01-021**

**INSPECTION DES 4 PORTES DE GARAGE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'inspection des 4 portes de garage afin de s'assurer de leur bon fonctionnement en cas de sortie de nos unités d'urgence;

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission de Les Services de portes Canada inc. au montant hors taxes de 662 \$.

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Sébastien Yelle, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal autorise l'inspection de quatre portes de garage par Les Services de portes Canada inc. au montant hors taxes de 662 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

**6.3 Résolution 2024-01-022**

**ACHAT DE TROIS HABITS DE COMBAT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue pour l'achat d'habits de combat de CMP Mayer inc. au coût de 2 845 \$ par unité (avant taxes);

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sébastien Yelle, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'achat de trois (3) habits de combat auprès de CMP Mayer inc., au coût de 8 535 \$ sans taxes.

**QUE** la résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Valentin.

**QUE** la dépense soit répartie selon l'entente de service mutuelle relative à la protection contre l'incendie et aux services des premiers intervenants.

☞ ADOPTÉE ☞

**7. TRAVAUX PUBLICS**

**8. INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX**

**9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**9.1 Résolution 2024-01-023**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - COMBEQ 2024**

Proposée par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement d'adhésion annuelle à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec de monsieur Richard Lecompte, inspecteur municipal, au coût total de 380 \$ hors taxes, comme prescrit par ladite association.

∞ ADOPTÉE ∞

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**12. BIBLIOTHÈQUE**

**13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS**

**14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

14.1 Rapport du Service de sécurité incendie

14.2 Rapport de novembre 2023 d'Aquatech

**15. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

15.1 SOL – Mira

15.2 SOL – Semaine de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024

**16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce neuvième jour de janvier 2024.

---

Magali Filocco

Directrice générale et greffière-trésorière

**17. VARIA**

M. Hamel, maire suppléant pour procéder à un remerciement général à toutes les personnes qui se sont impliquées durant l'année 2023, année du 125<sup>e</sup> dans les activités et événements mais aussi dans les divers comités et organismes de la Municipalité ainsi que la directrice générale.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

**19. SUIVI DES DOSSIERS**

**20. PROCHAINE SÉANCE : LE 6 FÉVRIER 2024**

**21. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**21.1 Résolution 2024-01-024**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyé de Sébastien Yelle, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19 h 43.

∞ ADOPTÉE ∞

---

Sylvain Hamel  
Maire suppléant

---

Magali Filocco  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, \_\_\_\_\_, Sylvain Hamel, maire suppléant de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

~~~~~
